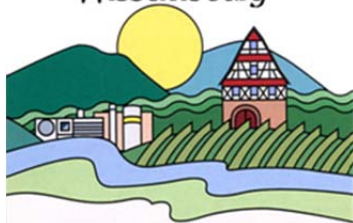


COMMUNAUTE DE
COMMUNES

Pays de
Wissembourg



PLAN LOCAL D'URBANISME Intercommunal

Révision des Plans Locaux d'Urbanisme communaux

(Cleebourg-Bremmelbach / Climbach / Drachenbronn-
Birlenbach / Hunspach / Ingolsheim /
Oberhoffen-lès-Wissembourg / Riedseltz / Rott /
Schleithal / Seebach-Niederseebach / Steinseltz /
Wissembourg-Altenstadt)



LISTES DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal approuvé par
Délibération du
Conseil de Communauté
le 07 octobre 2013

Le Président

	DATE	DESCRIPTION	REDACTION/VERIFICATION		APPROBATION		N° AFFAIRE : 11230	Page : 2/14
0	17/12/2012	PLU arrêté	OTE - Léa DENTZ	L.D.	JF.B.		URB1	
1	07/010/2013	PLU approuvé	OTE - Léa DENTZ	L.D.	JF.B.			

DL

Cleebourg-Bremmelbach

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE		I				
Eaux		IAc				
	AS1	IAc3	<p>Protection des eaux potables</p> <p>Captage de sources en galerie et forage pour une alimentation en eau potable de l'installation militaire Souterraine – commune de Cleebourg :</p> <p>- périmètres de protection rapprochée et éloignée</p> <p>Syndicat des Eaux de RIEDELSELZ :</p> <p>- périmètre de protection rapprochée des sources n°45, 46, 47 et 48 situées à CLEEBOURG</p> <p>- périmètre de protection éloignée</p> <p>- périmètre de protection rapprochée des sources A.E.P. n°6 et 7 de la commune de CLEEBOURG</p> <p>Commune de CLEEBOURG :</p> <p>- périmètres de protection immédiate et rapprochée autour des sources n°168.8.6 (Herrenbaechel Nord) et 168.8.70 (Bruehlsbaechel) situées à CLEEBOURG</p> <p>Commune de Drachenbronn-Birlenbach :</p> <p>- périmètres de protection immédiate et rapprochée autour de la source Stiefelsberg (N°168.8.5), du forage du Bremmelbaechel amont (N°168.8.78) et du forage du Bremmelbaechel aval (n°168.8.80)</p> <p>Syndicat des Eaux de Sultz-sous-Forêts :</p> <p>- périmètre de protection rapprochée de la source des 7 fontaines (n°168.8.24) située sur le ban de la commune de Drachenbronn-Birlenbach</p>	<p>Code de la Santé Publique</p> <p>- livre III – titre II – chapitre I – eaux potables</p> <p>Article L 1321-2 du nouveau Code de la Santé Publique</p> <p>Article R 1321-13</p>	<p>Arrêté préfectoral du 18 octobre 1973</p> <p>Arrêté préfectoral du 10 décembre 1981</p> <p>Arrêté préfectoral du 10 mai 1999</p> <p>Arrêté préfectoral du 16 décembre 1999</p> <p>Arrêté préfectoral du 22 décembre 2000</p>	<p>Agence Régionale de Santé Alsace (ARS ex DDASS)</p> <p>Cité Administrative Gaujot</p> <p>14, rue du Maréchal Juin</p> <p>67084 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Energie		IIA				
Electricité et Gaz						
	14	IIAa1 Electricité	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (électricité) <u>Lignes électriques exploitées par Electricité de Strasbourg :</u> - ligne 63 kv Altenstadt – Preuschdorf (C351)	Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n°46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n°64.481 du 23 janvier 1964		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex Electricité de Strasbourg 26, boulevard du Président Wilson 67953 STRASBOURG Cedex 9

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Circulation aérienne		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement <u>(Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives)</u>	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin Service Logement, Construction Durable Rénovation Urbaine Unité Ingénierie aéroportuaire 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
Télécommunications		IIE				
	PT1	IIE1	Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques <u>Centre radioélectrique de Drachenbronn-Langenberg :</u> - zone de garde (rayon de 1000 mètres) - zone de protection (rayon de 3000 mètres)	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.57 à L.62-1 Articles R.27 à R.39	Décret du 12 mai 1981	Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Strasbourg 44, rue Lauth B.P. 21043 67071 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	PT2	IIE2	Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles <u>Centre radioélectrique de Drachenbronn-Langenberg :</u> - zone secondaire de dégagement	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.54 à L.56-1 Articles R.21 à R.26-1	Décret du 12 mai 1981	Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Strasbourg 44, rue Lauth B.P. 21043 67071 STRASBOURG Cedex
			<u>Liaison hertzienne de STRASBOURG Nordheim - WISSEMBOURG Eselsberg :</u> - zone spéciale de dégagement (couloir de 500 mètres de large)			
	PT3	IIE3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication <u>Câbles de transmission FT</u>	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-1 et L 48	Posés en domaine public et terrain privé	FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON Tél.: 03.80.72.80.57

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA DEFENSE NATIONALE		III				
	Ar5	III4	<p>Servitudes relatives aux fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires</p> <p><u>Ouvrage du Hochwald</u> (zones de servitudes défensives)</p> <p>(Pour information : les deuxième et troisième zones de la servitude défensive grevant l'immeuble militaire dénommé " ouvrage du Hochwald ", sont supprimées par décret en date du 30 novembre 2005).</p>	<p>Lois du 8 juillet 1791, du 17 juillet 1819 et du 10 juillet 1851</p> <p>Code de la Défense</p> <p>Articles L 5114-1 à L 5114-3</p>	<p>Décret du 10 août 1853 et décret du 17 septembre 1936</p>	<p>Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Strasbourg 44, rue Lauth B.P. 21043 67071 STRASBOURG Cedex</p>
	Ar6	III5	<p>Servitudes aux abords des champs de tir</p> <p><u>Stand de tir de Drachenbronn lieu-dit Stockmatt</u></p>	<p>Article 25 de la loi du 13 juillet 1927</p> <p>Code de la Défense</p> <p>Articles L 5114-1 à L 5114-3</p>		<p>Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Strasbourg 44, rue Lauth B.P. 21043 67071 STRASBOURG Cedex</p>

NON SOUMIS A SERVITUDES :

- ligne 20 kv Lobsann – rue des Jardins (B251)
- ligne 20 kv Lobsann – rte vers Drachenbronn (B720)

Climbach

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE		I				
Eaux		IAC				
	AS1	IAC3	<p>Protection des eaux potables</p> <p>Commune de Climbach :</p> <p>Dérivation des eaux et protection des captages d'eau potable</p> <p>Sources n° 168.8.29, 31, 72, 73 et 74 situées sur le ban des communes de CLIMBACH et de WISSEMBOURG</p> <p>- Périmètres de protection immédiate et rapprochée (zones A et B)</p>	<p>Code de la Santé Publique</p> <p>- livre III – titre II – chapitre I – eaux potables</p> <p>Article L 1321-2 du nouveau Code de la Santé Publique</p> <p>Article R 1321-13</p>	<p>Arrêté préfectoral du 7 juin 2000</p>	<p>Agence Régionale de Santé Alsace (ARS ex DDASS)</p> <p>Cité Administrative Gaujot</p> <p>14, rue du Maréchal Juin</p> <p>67084 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Circulation aérienne		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement <u>(Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives)</u>	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin Service Logement, Construction Durable Rénovation Urbaine Unité Ingénierie aéroportuaire 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
Télécommunications		IIE				
	PT1	IIE1	Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques <u>Centre radioélectrique de Drachenbronn - Birlenbach :</u> - zone de garde (rayon de 1000 mètres) - zone de protection (rayon de 3000 mètres)	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.57 à L.62-1 Articles R.27 à R.39	Décret du 12 mai 1981	Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Strasbourg 44, rue Lauth B.P. 21043 67071 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	PT2	IIE2	Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles <u>Centre radioélectrique de Drachenbronn - Langenberg :</u> - zone secondaire de dégagement	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.54 à L.56-1 Articles R.21 à R.26-1	Décret du 12 mai 1981	Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Strasbourg 44, rue Lauth B.P. 21043 67071 STRASBOURG Cedex
			<u>Liaison hertzienne de STRASBOURG Nordheim - WISSEMBOURG Eselsberg :</u> - zone spéciale de dégagement (couloir de 500 mètres de large)			
	PT3	IIE3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication <u>Câble de transmission FT</u>	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-1 et L 48	Posé en terrain privé	FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON Tél.: 03.80.72.80.57

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA DEFENSE NATIONALE		III				
	Ar5	III4	<p>Servitudes relatives aux fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires</p> <p><u>Ouvrage du Hochwald</u> (zones de servitudes défensives) Pour ce qui concerne la limite de la première zone de servitude. (les limites des deuxième et troisième zones de servitude ont été supprimées par décret en date du 30 novembre 2005).</p>	<p>Lois du 8 juillet 1791, du 17 juillet 1819 et du 10 juillet 1851 Code de la Défense Articles L 5114-1 à L 5114-3</p>	<p>Décret du 17 septembre 1936 Décret du 30 novembre 2005</p>	<p>Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Strasbourg 44, rue Lauth B.P. 21043 67071 STRASBOURG Cedex</p>

NON SOUMIS A SERVITUDES :

Forêt communale de CLIMBACH
- ligne 20 kv Lobsann-rue des Jardins (B251)

Drachenbronn-Birlenbach

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE		I				
Patrimoine naturel		IA				
Eaux		IAC				
	AS1	IAC3	Protection des eaux potables <u>Syndicat des Eaux de Sultz-sous-Forêts :</u> - périmètres de protection rapprochée des sources n°168-8-24 et 168-8-61 situées sur le ban des communes de Drachenbronn-Birlenbach et de Sultz-sous-Forêts, et des forages n°168-8-19 et 168-8-23 situés sur le ban de la commune de Sultz-sous-Forêts	Code de la Santé Publique - livre III – titre II – chapitre I – eaux potables Article R. 1321-1 Article L 1321-2 du nouveau Code de la Santé Publique Article 1321-4 Article R 1321-13	Arrêté préfectoral du 22 décembre 2000	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales 14, rue du Maréchal Juin B.P. 1028/F 67070 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Patrimoine Culturel		IB				
Monuments Historiques		IBa				
	AC1	IBa1	<p>Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés</p> <p>- Périmètre de visibilité du Fort de Schoenenbourg (ligne Maginot) situé sur la commune de HUNSPACH</p> <p>- 8, rue Louis-Philippe Kamm. Ecole primaire : Peintures murales Terre d'Alsace et La Forêt Enchantée avec leur mur-support (pour information : ne génère pas de périmètre de protection d'un rayon de 500 mètres)</p>	<p>Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques Code du Patrimoine Articles L 621-1 à L 621-7 et L 621-25 à L 621-29</p>	<p>Inv. M.H. le 5 octobre 1992 Inv. Suppl. des M.H. le 14 janvier 1993</p> <p>Inv. M.H. le 5 septembre 1996</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p> <p>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Energie		IIA				
Electricité et Gaz						
	14	IIAa1 Electricité	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (électricité) <u>Lignes électriques exploitées par Electricité de Strasbourg :</u> - Ligne 63 kv Altenstadt – Preuschkorf (C351) - ligne 20 kv Lobsann – rue des Jardins (B251) - ligne 20 kv Lobsann – rte vers Drachenbronn (B720)	Article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n°46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 12 bis à la loi du 15 juin 1906 (Loi SRU 2000-1208 du 13 décembre 2000)		Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement 1, rue Pierre Montet 67082 STRASBOURG Cedex Electricité de Strasbourg 26, boulevard du Président Wilson 67953 STRASBOURG Cedex 9
			Les lignes basse tension ne sont pas reportées sur les plans de servitudes pour des raisons de lisibilité du document graphique			

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Circulation aérienne		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne <u>Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives</u>	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 à R.244-4		Direction Départementale de l'Equipement Bases Aériennes Quartier de l'Aéroport 67960 ENTZHEIM
Télécommunications		IIE				
	PT1	IIE1	Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques <u>Centre radioélectrique de Drachenbronn - Langenberg :</u> - zone de garde (rayon de 1000 mètres) - zone de protection (rayon de 3000 mètres)	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.57 à L.62 Articles R.27 à R.39	Décret du 12 mai 1981	Gouvernement Militaire de Metz Commandement du 1er Corps d'Armée et de la 6ème Région Militaire Etat-Major/Bureau Infrastructure 1, Boulevard Clémenceau 57998 METZ ARMEES

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	PT2	IIE2	Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles <u>Centre radioélectrique de Drachenbronn - Langenberg :</u> - zone secondaire de dégagement	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.54 à L.56 Articles R.21 à R.26 et R.39	Décret du 12 mai 1981	Gouvernement Militaire de Metz Commandement du 1er Corps d'Armée et de la 6ème Région Militaire Etat-Major/Bureau Infrastructure 1, Boulevard Clémenceau 57998 METZ ARMEES
	PT3	IIE3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication <u>Câbles de transmission FT</u>	Code des Postes et des communications électroniques Article L.48 (alinéa 2)		France Télécom-U.R.R.Alsace Service SOVTEL 1, rue René Laennec BP 90011 SCHILTIGHEIM 67012 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA DEFENSE NATIONALE		III				
	Ar5	III4	<p>Servitudes relatives aux fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires</p> <p><u>Ouvrage du Hochwald</u> (zones de servitudes défensives) <u>Pour ce qui concerne la limite de la première zone de servitude</u> (les limites des deuxième et troisième zones de servitude ont été supprimées par décret en date du 30 novembre 2005).</p>	Lois du 8 juillet 1791, du 17 juillet 1819 et du 10 juillet 1851	Décret du 17 septembre 1936 Décret modificatif du 30 novembre 2005	Etablissement du Génie de Strasbourg Quartier Rageot de la Touche 44, rue Lauth – BP N°21043 67071 STRASBOURG Cedex

Hunspach

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE		I				
Patrimoine Culturel		IB				
Monuments Historiques		IBa				
	AC1	IBa1	Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés Fort de SCHOENENBOURG (ligne Maginot)	Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques Code du Patrimoine Articles L 621-1 à L 621-29	Inv. M.H. le 5 octobre 1992 Modifié le 14 janvier 1993	Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Monuments Naturels et Sites		IBb				
	AC2	IBb1	Sites inscrits et classés <u>Ensemble formé par le village et ses abords</u>	Article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée (art. abrogé par l'art. 72 de la loi n°83-8) Code de l'Environnement Articles L 341-1 à L 341-22	Site inscrit le 12 mai 1969	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DIREN) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Energie		IIA				
Electricité et Gaz						
	14	IIAa1 Electricité	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (électricité) <u>Lignes électriques exploitées par Electricité de Strasbourg :</u> - ligne 63 kv Altenstadt-Preuschdorf (C351)	Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n°46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n°64.481 du 23 janvier 1964		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex Electricité de Strasbourg 26, boulevard du Président Wilson 67953 STRASBOURG Cedex 9

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Voies ferrées et aérotrains		IIDc				
	T1	IIDc1	Zones de servitudes relatives aux chemins de fer Servitude de visibilité sur les voies publiques <u>Ligne SNCF</u>	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer Article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié Code de la voirie article L 114-6	La loi elle même	S.N.C.F. Délégation Territoriale EST 17, rue Pingat 51100 REIMS 03.26.78.23.30 51100 REIMS
			La notice technique de la S.N.C.F. est annexée à la présente liste des servitudes			
Circulation aérienne		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement <u>(Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives)</u>	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin Service Logement, Construction Durable Rénovation Urbaine Unité Ingénierie aéroportuaire 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
Télécommunications		IIE				
	PT3	IIE3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication <u>Câbles de transmission FT</u>	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-1 et L 48	implantés en terrain privé	FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON Tél.: 03.80.72.80.57

NON SOUMIS A SERVITUDES :

- ligne 20 kv Merkwiler-Mairie (B749)
- ligne 20 kv Soultz sous Forêts-Riedseltz (B253)

Ingolsheim

	N°codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE		I				
Patrimoine Culturel		IB				
Monuments Historiques		IBa				
	AC1	IBa1	Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés - partie du périmètre de visibilité du Fort de SCHOENENBOURG (ligne Maginot) situé sur la commune de HUNSPACH	Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques Code du Patrimoine Articles L 621-1 à L 621-29	Inv. M.H. le 5 octobre 1992 Inv. Suppl.des M.H. le 14 janvier 1993	Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex

	N°codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Energie		IIA				
Electricité et Gaz						
	14	IIAa1 Electricité	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (électricité) <u>Lignes électriques exploitées par Electricité de Strasbourg :</u> - ligne 63 kv Altenstadt - Preuschdorf (C351)	Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n°46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n°64.481 du 23 janvier 1964		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex Electricité de Strasbourg 26, boulevard du Président Wilson 67953 STRASBOURG Cedex 9

	N°codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Voies ferrées et aérotrains		IIDc				
	T1	IIDc1	Zones de servitudes relatives aux chemins de fer Servitude de visibilité sur les voies publiques <u>Ligne SNCF</u>	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer Article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié Code de la voirie article L 114-6	La loi elle même	S.N.C.F. Délégation Territoriale EST 17, rue Pingat 51100 REIMS 03.26.78.23.30
			La notice technique de la S.N.C.F. est annexée à la présente liste des servitudes			
Circulation aérienne		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (<u>Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives</u>)	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin Service Logement, Construction Durable Rénovation Urbaine Unité Ingénierie aéroportuaire 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
Télécommunications		IIE				
	PT3	IIE3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication <u>Câbles de transmission FT</u>	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-1 et L 48	implantés en terrain privé et en domaine public	FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON Tél.: 03.80.72.80.57

	N°codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA DEFENSE NATIONALE		III				
	Ar5	III4	Servitudes relatives aux fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires <u>Ouvrage de Schoenenbourg</u>	Lois du 8 juillet 1791, du 17 juillet 1819 et du 10 juillet 1851 Code de la Défense Articles L 5114-1 à L 5114-3	Décret du 14 décembre 1977	Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Strasbourg 44, rue Lauth B.P. 21043 67071 STRASBOURG Cedex

NON SOUMIS A SERVITUDES :

- ligne 20 kv Lobsann - rue des Jardins (B251)
- ligne 20 kv Soultz-sous-Forêts - Riedseltz (B253)

Oberhoffen-lès- Wissembourg

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Circulation aérienne		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (<u>Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives</u>)	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin Service Logement, Construction Durable Rénovation Urbaine Unité Ingénierie aéroportuaire 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
Télécommunications		IIE				
	PT3	IIE3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication <u>Câbles de transmission FT</u>	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-1 et L 48	implantés en terrain privé	FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON Tél.: 03.80.72.80.57

NON SOUMIS A SERVITUDES :

- ligne 20 kv Altenstadt – Geisberg (B825)

Riedseltz

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Energie		IIA				
Electricité et Gaz						
	14	IIAa1 Electricité	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (électricité) <u>Lignes électriques exploitées par Electricité de Strasbourg :</u> - ligne 63 kv Altenstadt - Preuschdorf (C351)	Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n°46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n°64.481 du 23 janvier 1964		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex Electricité de Strasbourg 26, boulevard du Président Wilson 67953 STRASBOURG Cedex 9

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Voies ferrées et aérotrains		IIDc				
	T1	IIDc1	Zones de servitudes relatives aux chemins de fer Servitude de visibilité sur les voies publiques <u>Ligne SNCF de STRASBOURG à WISSEMBOURG</u>	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer Article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié Code de la voirie article L 114-6	La loi elle même	S.N.C.F. Délégation Territoriale EST 17, rue Pingat 51100 REIMS 03.26.78.23.30
			La notice technique de la S.N.C.F. est annexée à la présente liste des servitudes			
Circulation aérienne		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (<u>Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives</u>)	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin Service Logement, Construction Durable Rénovation Urbaine Unité Ingénierie aéroportuaire 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
Télécommunications		IIE				
	PT3	IIE3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication <u>Câbles de transmission FT</u>	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-1 et L 48	Posés en terrain privé	FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON Tél.: 03.80.72.80.57

NON SOUMIS A SERVITUDES :

Forêt communale de Riedseltz
Forêt communale de Steinseltz
- ligne 20 kv Altenstadt - Geisberg (B825)
- ligne 20 kv Riedseltz -route vers Steinseltz (B878)
- ligne 20 kv Riedseltz - rue des Fleurs (B621)
- ligne 20 kv Seebach - Riedseltz (B633)
- ligne 20 kv Soultz-sous-Forêts - Riedseltz (B253)

Rott

	N°codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE		I				
Patrimoine naturel		IA				
Eaux		IAc				
	AS1	IAc3	<p>Protection des eaux potables</p> <p>Syndicat des Eaux de Riedseltz :</p> <ul style="list-style-type: none"> - périmètre de protection rapprochée autour des sources n° 168-8-41 et 168-8-42 situées à WISSEMBOURG et ROTT - périmètre de protection rapprochée et éloignée autour des sources n° 25 et 26 de ROTT - périmètre de protection rapprochée de la source n° 68 Située à ROTT <p>Commune de Rott :</p> <ul style="list-style-type: none"> - périmètres de protection rapprochée et éloignée autour des captages n° 0168.8X.0025, n° 0168.8X.0 026 et n° 0168.8X.0068 situés sur le ban de la commune de ROTT (sources Hasel 1 et 2 et source Grossholtz) 	<p>Code de la Santé Publique - livre III – titre II – chapitre I – eaux potables Article L 1321-2 du nouveau Code de la Santé Publique Article R 1321-13</p>	<p>Arrêté préfectoral du 10 décembre 1981</p> <p>Arrêté préfectoral du 10 janvier 2005</p>	<p>Agence Régionale de Santé Alsace (ARS ex DDASS) Cité Administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex</p>

	N°codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Circulation aérienne		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement <u>(Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives)</u>	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin Service Logement, Construction Durable Rénovation Urbaine Unité Ingénierie aéroportuaire 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
Télécommunications		IIE				
	PT1	IIE1	Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques <u>Liaison hertzienne STRASBOURG NORDHEIM - WISSEMBOURG Eselsberg</u> <u>Centre WISSEMBOURG Eselsberg :</u> - zone de protection radioélectrique délimitée par un cercle de 1000 mètres de rayon	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.57 à L.62-1 Articles R.27 à R.39	Décret du 7 novembre 1978	Télédiffusion de France Direction Régionale Est Délégation Territoriale Alsace 8, rue Gay Lussac B.P. 68 ECKBOLSHEIM 67038 STRASBOURG Cedex

	N°codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	PT1	IIE1 (suite)	<p>Centre radioélectrique de DRACHENBRONN - Langenberg :</p> <p>- zone de protection radioélectrique (rayon de 3000 mètres Depuis l'îlot n°3 situé sur la commune de CLEEBOURG)</p>		Décret du 12 mai 1981	Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Strasbourg 44, rue Lauth B.P. 21043 67071 STRASBOURG Cedex
	PT2	IIE2	<p>Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles</p> <p>Liaison hertzienne STRASBOURG NORDHEIM - WISSEMBOURG Eselsberg</p> <p>Centre WISSEMBOURG Eselsberg :</p> <p>- zone secondaire de dégagement délimitée par un cercle de 1000 mètres de rayon Altitude maximum des obstacles : 505 mètres</p>	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.54 à L.56-1 Articles R.21 à R.26-1	Décret du 26 avril 1974	Télédiffusion de France Direction Régionale Est Délégation Territoriale Alsace 8, rue Gay Lussac B.P. 68 ECKBOLSHEIM 67038 STRASBOURG Cedex
Télécommunications		IIE				
	PT3	IIE3	<p>Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication</p> <p>- Câble de transmission FT</p>	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-1 et L.48	Posé en domaine privé	FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON Tél.: 03.80.72.80.57

NON SOUMIS A SERVITUDES :

- ligne 20 kv Altenstadt – Geisberg (B825)
- ligne 20 kv Lobsann – rue des Jardins (B251)

Schleithal

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
	14	IIAa1 Electricité	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (électricité) <u>Ligne électrique exploitée par Electricité de Strasbourg :</u> - ligne 63 kv Altenstadt – Lauterbourg (C358)	Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n° 46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n° 64.481 du 23 janvier 1964		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex Electricité de Strasbourg 26, boulevard du Président Wilson 67953 STRASBOURG Cedex 9

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Circulation aérienne		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (<u>Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives</u>)	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin Service Logement, Construction Durable Rénovation Urbaine Unité Ingénierie aéroportuaire 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
Télécommunications		IIE				
	PT3	IIE3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication <u>Câbles de transmission FT</u>	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-1 et L 48	posés en terrain privé	FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON Tél.: 03.80.72.80.57
			Le plan d'alignement du CD 244 approuvé en 1954 est abandonné.			

NON SOUMIS A SERVITUDES :

- Forêt communale de Wissembourg
- Forêt communale de Salmbach
Passage FH WISSEMBOURG-NEULAUTERBOURG

Seebach-Niederseebach

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE		I				
Patrimoine Culturel		IB				
Monuments Naturels et Sites		IBb				
	AC2	IBb1	Sites inscrits et classés <u>Est inscrite sur l'inventaire des sites pittoresques la partie du village d'Oberseebach dont la délimitation figure au plan annexé à l'arrêté ministériel</u>	Article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée (art. abrogé par l'art. 72 de la loi n°83-8) Code de l'Environnement Articles L 341-1 à L 341-22	Arrêté ministériel du 20 décembre 1968	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DIREN) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
	13	IIAa1 Gaz	<p>Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (canalisation de gaz)</p> <p><u>Canalisation de transport de gaz exploitée par GRT Gaz:</u></p> <p><u>Canalisation GEUDERTHEIM – WISSEMBOURG</u> – DN100 (servitudes non aedificandi portant sur une bande de 2 m à gauche et 2 m à droite)</p>	<p>Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 35 de la loi n°46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n°64.81 du 23 janvier 1964 Décret du 14 octobre 2003 Décret du 6 août 2006</p>		<p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex</p> <p>GRT gaz Région Nord Est SIGT 7, rue des Compagnons-BP731 CORMONTREUIL 51677 REIMS CEDEX</p> <p>GRT gaz Région Nord Est Agence d'exploitation de Strasbourg rue Ampère CS41016 67451 Mundolsheim Cedex</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Canalisations		IIC				
Eaux et assainissement		IICb				
	A5	IICb1	Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement Canalisation publique d'assainissement du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des eaux usées de SEEBACH - STUNDWILLER - BUHL : . servitude de passage sur des fonds privés conformément aux plans parcellaires annexés à l'arrêté	Loi n°62.904 du 4 août 1962 Décret n°64.153 du 15 février 1964 (modifié en 1992) Code Rural Articles L 152-1 et L 152-2	Arrêté préfectoral du 20 décembre 1978	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des eaux usées de SEEBACH-STUNDWILLER-BUHL Mairie de Stundwiller 67250 SOULTZ-SOUS-FORETS
Communications		IID				
Voies ferrées et aérotrains		IIDc				
	T1	IIDc1	Zones de servitudes relatives aux chemins de fer Servitude de visibilité sur les voies publiques Ligne de STRASBOURG à LAUTERBOURG : (la zone ferroviaire à prendre en compte est située en limite communale sur le territoire des communes de Ingolsheim et de Riedseltz)	Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer Article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié Code de la voirie article L 114-6	La loi elle même	S.N.C.F. Délégation Territoriale EST 17, rue Pingat 51100 REIMS 03.26.78.23.30
La notice technique de la S.N.C.F. est annexée à la présente liste des servitudes						

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Circulation aérienne		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (<u>Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives</u>)	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin Service Logement, Construction Durable Rénovation Urbaine Unité Ingénierie aéroportuaire 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex
Télécommunications		IIE				
	PT3	IIE3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication <u>Câbles de transmission FT</u>	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-1 et L 48	posés en domaine public et privé	FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON Tél.: 03.80.72.80.57
			Les plans généraux d'alignement sur les routes départementales 245 et 249, datés de 1891, et celui sur la route départementale 645, à Niederseebach, approuvé en 1932, sont abandonnés.			

NON SOUMIS A SERVITUDES :

- ligne 20 kv Merkwiller - Mairie (B749)
- ligne 20 kv Neewiller près Lauterbourg - Kochsloch (B750)
- ligne 20 kv Seebach - Riedseltz (B633)
- ligne 20 kv Seebach - Seltz (B265)
- ligne 20 kv Seebach - rue des Eglises (B632)
- ligne 20 kv Betschdorf - Seltz (B263)

Steinseltz

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Canalisations		IIC				
Eaux et assainissement		IICb				
	A5	IICb1	Servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement Servitude de passage - canalisation publique d'eau potable du Syndicat mixte de la Région de Wissembourg	Loi n°62.904 du 4 août 1962 Décret n°64.153 du 15 février 1964 (modifié en 1992) Code Rural Articles L 152-1 et L 152-2	Arrêté préfectoral du 31 mars 1978	Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Région de Wissembourg Mairie de Wissembourg 67160 WISSEMBOURG
Circulation aérienne		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (<u>Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives</u>)	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin Service Logement, Construction Durable Rénovation Urbaine Unité Ingénierie aéroportuaire 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Télécommunications		IIE				
	PT3	IIE3	Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication <u>Câble de transmission FT</u>	Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-1 et L 48	implanté en terrain privé	FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON Tél.: 03.80.72.80.57
			Le plan d'alignement du C.D. 240 de 1892 est abandonné.			

Wissembourg-Altenstadt

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE		I				
Patrimoine naturel		IA				
Eaux		IAC				
	AS1	IAC3	Protection des eaux potables <u>Syndicat des Eaux de RIEDELSELZ :</u> - périmètres de protection immédiate et rapprochée des sources n° 168-8-43 à 48 de CLEEBOURG (situées à WISSEMBOURG) - périmètre de protection éloignée du forage n° 169-5-26 de STEINSELZ - périmètres de protection rapprochée et éloignée des forages n° 25 et 26 à ROTT - périmètre de protection rapprochée de la source n° 168-8-29 située à CLIMBACH - périmètre de protection rapprochée des sources n° 168-8-41 et 42 à ROTT - périmètre de protection rapprochée de la source n° 68 à ROTT .../...	Code de la Santé Publique - livre III – titre II – chapitre I – eaux potables Article L 1321-2 du nouveau Code de la Santé Publique Article R 1321-13	Arrêté préfectoral du 10 décembre 1981	Agence Régionale de Santé Alsace (ARS ex DDASS) Cité Administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	AS1	IAC3 (suite)	<p><u>Commune de Climbach :</u></p> <p>- périmètres de protection immédiate et rapprochée autour des Sources n°168.8.29, 31, 72, 73 et 74 (sources situées sur le ban des communes de CLIMBACH et de WISSEMBOURG)</p> <hr/> <p><u>Commune de Wissembourg :</u></p> <p>- périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée autour des captages n°0168.8X.0017, n°0168.8X.0013, n°0168.8X.0039 et n°0168.8X.00 40 (sources situées sur le ban de la commune de WISSEMBOURG)</p> <hr/> <p><u>Commune de Rott :</u></p> <p>- périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée des sources n°0168.8X.0025, n°0168.8X. 0026 et 0168.8X.0068 (sources situées sur le ban des communes de ROTT et de WISSEMBOURG)</p> <hr/> <p><u>Source Cave Vinicole de Cleebourg :</u></p> <p>Dérivation des Eaux et Protection d'un Captage d'Eau Potable (source n°01688X0081)</p> <p>- périmètres de protection immédiate et rapprochée (source située sur le ban de la commune de Wissembourg)</p>		<p>Arrêté préfectoral du 7 juin 2000</p> <p>Arrêté préfectoral du 31 juillet 2003</p> <p>Arrêté préfectoral du 10 janvier 2005</p> <p>Arrêté préfectoral du 13 février 2009</p>	<p>Agence Régionale de Santé Alsace (ARS ex DDASS) Cité Administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Patrimoine Culturel		IB				
Monuments Historiques		IBa				
	AC1	IBa1	Périmètre de protection des monuments historiques inscrits et classés - Place Saint-Jean : <u>église protestante Saint-Jean-l'Evangéliste</u> (1) - rue des Dominicains : <u>ancienne église des Dominicains</u> , relais culturel (2) - Avenue de la Sous-Préfecture : ancienne église abbatiale, <u>église catholique Saints-Pierre-et-Paul</u> (3) - Avenue de la Sous-Préfecture : <u>chapelle Saints-Pierre-et-Paul</u> ainsi que le passage voûté se trouvant entre cette chapelle et l'église (4) - 7, rue Stanislas : <u>Hôtel dit Hôtel Stanislas</u> , maison de retraite - façades et toitures, escalier intérieur et cour d'honneur (5) - Place de la République : <u>Hôtel de Ville</u> - façade et toiture (6) - reste de l'édifice (7) .../...	Articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques Code du Patrimoine Articles L 621-1 à L 621-29	Cl. M.H. le 6 décembre 1898 J.O. du 16 février 1930 Inv. M.H. le 21 septembre 1982 Cl. M.H. le 2 décembre 1848 Cl. M.H. le 4 juillet 1973 Cl. M.H. le 26 février 1929 Cl. M.H. le 22 septembre 1932 Inv. M.H. le 13 juin 1929	Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	AC1	IBa1 (suite)	<p>- Lieudit Ville : restes des <u>anciennes fortifications</u> de Wissembourg (8)</p> <p>- 2, Quai Anselmann : <u>maison Vogelsperger</u> (9)</p> <p>- 5, Quai Anselmann : <u>maison Wagenführer</u> - façades et toitures (10)</p> <p>- 63, rue du Faubourg de Bitche : ancienne maison des Tanneurs (?), <u>maison dite de l'Ami Fritz</u> - façades sur le quai et la rue des Remparts avec oriel et toitures (11)</p> <p>- 26, rue de l'Etoile : <u>maison dite maison Kobold</u> - façades, toiture et plafond du salon du premier étage (12)</p> <p>- 20-22, rue de la Laine : <u>maison</u> du XVI^e siècle (13)</p> <p>- 3a, rue de la Laine : <u>maison - portail d'entrée</u> sur cour (14)</p> <p>- 3, rue du Musée : <u>musée Westercamp</u> - façades principales sur rue, façades des bâtiments du XVI^e siècle sur cour, galerie et puits (15)</p> <p>- 35, rue Nationale : <u>ancienne maison Holzapfel</u> dite Bürgerhof - façades et toiture (16)</p> <p>- 2, rue Nationale : <u>maison</u> - façades et toiture (17)</p>		<p>Inv. M.H. le 8 juillet 1933</p> <p>Inv. M.H. le 12 octobre 1929</p> <p>Inv. M.H. le 14 décembre 1938</p> <p>Inv. M.H. le 13 juin 1929</p> <p>Cl. M.H. le 25 juin 1929</p> <p>Cl. M.H. le 9 octobre 1929</p> <p>Inv. M.H. le 25 avril 1935</p> <p>Inv. M.H. le 25 avril 1935</p> <p>Inv. M.H. le 25 avril 1935</p> <p>Inv. M.H. le 25 avril 1935</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p> <p>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex Direction Régionale des Affaires</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	AC1	IBa1 (suite)	<p>- 27, rue Neuve : <u>porte d'entrée</u> datée de 1616 (18)</p> <p>- 1, rue Traversière : <u>ancien hôtel de Neubeck</u> - façades et toitures à l'exclusion de la colonne sanitaire au milieu de la façade sur jardin ; à l'intérieur : portes à panneaux du vestibule au rez-de-chaussée, cage d'escalier avec son décor stucqué et escalier, y compris le revers à décor stucqué des volées ; ensemble des pièces au premier étage (vestibule, antichambre, cabinet d'angle, salon Louis XV, chambre à coucher Louis XV, salon de musique, grance salle) ayant conservé leur décor du XVIIIè siècle et du début du XIXè siècle (lambris, trumeaux, cheminées, plafond stucqués ; mur de clôture de la propriété sur la rue Traversière (y compris la porte cochère), sur la rue de l'Etoile et sur la rue du Musée. Dépendances du XVIIIè siècle donnant sur la rue de l'Etoile ; façades et toitures ; bâtiments annexes situés au fond du jardin et donnant sur la rue du Musée ; façades et toitures (19)</p> <p>- 1, avenue de la Sous-Préfecture : ancienne hôtellerie de l'abbaye dite <u>maison des Chevaliers</u> - façades et toitures de l'aile Renaissance sur rue (à l'exclusion du palier et de l'escalier modernes) (20)</p> <p style="text-align: right;">.../...</p>		<p>Inv. M.H. le 25 avril 1935</p> <p>Inv. M.H. le 16 juillet 1987</p> <p>Inv. M.H. le 7 décembre 1990</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p> <p>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	AC1	IBa1 (suite)	<p>- 10, rue du Chapitre : ancien doyenné, <u>sous-Préfecture</u> - bâtiment principal (à l'exception de l'adjonction sud) : façades et toiture ; à l'intérieur : escalier d'honneur et grand salon central au premier étage ; deux dépendances côté jardin : façades et toiture, y compris la pierre tombale du XVIII^e siècle en remploi ; parc attenant, avec l'escalier d'accès à la promenade-belvédère sur le rempart, et sa clôture (21)</p> <p>- Rue du Faubourg de Bitche : <u>canal de la Lauter</u> et porte d'eau - canal de la Lauter y compris entre la Porte d'eau, l'enceinte urbaine ouest et le pont de jonction entre la rue du Faubourg-de-Bitche et le Quai du 24 Novembre y compris ce pont, porte d'eau (écluse), garde-corps d'origine en fonte (22)</p> <p>- 2 et 2a, rue du Marché-aux-Poissons : <u>ancien hôpital dit "maison du Sel"</u> - façades (excepté le balcon ouest), toiture avec sa charpente et structures subsistantes de la salle des malades (23)</p> <p>- Lieudit Wuerzenberg : <u>obélisque</u> du roi de Rome (24)</p> <p>- 28, rue de l'Etoile. <u>Maison dite Stern</u> en totalité, comprenant les deux corps de bâtiment avec toutes leurs dispositions intérieures et extérieures, leurs éléments de décor, la charpente, ainsi que l'escalier à balustres et la cour pavée ()</p> <p style="text-align: right;">.../...</p>		<p>Inv. M.H. le 16 août 1994</p> <p>Inv. M.H. le 27 novembre 1997</p> <p>Inv. M.H. le 22 avril 1998</p> <p>Inv. M.H. le 1^{er} octobre 1986</p> <p>Inscription au titre des monuments historiques le 8 février 2008</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p> <p>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	AC1	IBa1 (suite)	<p>ALTENSTADT. Rue Principale : <u>église catholique Saint-Ulrich</u> (25)</p> <p>ALTENSTADT. Lieudit Geisberg : <u>monument français</u> érigé au Geisberg le 17 octobre 1909 (détruit) (26)</p> <p>ALTENSTADT. Lieudit Geisberg : <u>château du Geisberg</u> - tour-porche : façades et toitures ; deux pavillons : en totalité ; maison du gardien : façades et toitures (27)</p> <p>- Lieudit Ville : <u>château Saint-Rémi</u> - totalité du site comprenant les vestiges enfouis et le fossé du château</p>		<p>Cl. M.H. le 6 décembre 1898</p> <p>Cl. M.H. le 16 février 1930</p> <p>Inv. M.H. le 9 juillet 1990</p> <p>Inv. M.H. le 3 novembre 1989</p>	<p>Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p> <p>Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex</p>
Monuments Naturels et Sites		IBb				
	AC2	IBb1	<p>Sites inscrits et classés <u>(site inscrit)</u></p> <p><u>Ensemble des quartiers anciens</u></p>	<p>Article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée (art. abrogé par l'art. 72 de la loi n°83-8) Code de l'Environnement Articles L 341-1 à L 341-22</p>	<p>Arrêté Ministériel du 23 juillet 1968</p>	<p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DIREN) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II				
Energie		IIA				
Electricité et Gaz						
	I4	IIAa1 Electricité	Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (électricité) <u>Lignes électriques exploitées par Electricité de Strasbourg :</u> - ligne 63 kv ALTENSTADT – PREUSCHDORF (C351) - ligne 63 kv ALTENSTADT – LAUTERBOURG (C358)	Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée Article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 Article 35 de la loi n°46.628 du 8 avril 1946 modifiée Article 25 du décret n°64.481 du 23 janvier 1964		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex Electricité de Strasbourg 26, boulevard du Président Wilson 67953 STRASBOURG Cedex 9

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
	I3	IIAa1 Gaz	<p>Périmètres de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité et d'une canalisation de gaz (canalisation de gaz)</p> <p><u>Canalisation de transport de gaz exploitée par GRT Gaz :</u></p> <p>Canalisation GEUDERTHEIM – WISSEMBOURG – DN100 (servitude non aedificandi portant sur une bande de 2m à gauche et 2m à droite)</p>	<p>Article 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée</p> <p>Article 35 de la loi n°46.628 du 8 avril 1946 modifiée</p> <p>Article 25 du décret n°64.81 du 23 janvier 1964</p> <p>Décret du 14 octobre 2003</p> <p>Décret du 6 août 2006</p>		<p>Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL ex DRIRE) 2, route d'Oberhausbergen B.P. 81005/F 67070 STRASBOURG Cedex</p> <p>GRT gaz Région Nord Est SIGT 7, rue des Compagnons-BP731 CORMONTREUIL 51677 REIMS CEDEX</p> <p>GRT gaz Région Nord Est Agence d'exploitation de Strasbourg rue Ampère CS41016 67451 Mundolsheim Cedex</p>
Communications		IID				
Voies ferrées et aérotrains		IIDc				
	T1	IIDc1	<p>Zones de servitudes relatives aux chemins de fer</p> <p>Servitude de visibilité sur les voies publiques</p> <p><u>Ligne N°146000 reliant Vendenheim à Wissembourg</u></p>	<p>Loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer</p> <p>Article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié</p> <p>Code de la voirie article L 114-6</p>	La loi elle même	<p>S.N.C.F.</p> <p>Délégation Territoriale EST 17, rue Pingat 51100 REIMS 03.26.78.23.30</p>
La notice technique de la S.N.C.F. est annexée à la présente liste des servitudes						

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Réseau routier		IIDd				
	EL11	IIDd4	Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération <u>R.D. 263</u>	Articles 4 et 5 de la loi n°69.7 du 3 janvier 1969 relative aux voies rapides et complétant le régime de la voirie nationale et locale (abrogés) Articles L 151-3 et L 152-1 du Code de la voirie routière	Décret du 5 mai 1972	Conseil Général du Bas-Rhin Services des Routes Hôtel du Département Place du Quartier Blanc 67954 STRASBOURG Cedex 9
Circulation aérienne		IIDe				
	T7	IIDe4	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (<u>Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives</u>)	Code de l'Aviation Civile Articles R.244-1 et D 244-1 à D 244-4		Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin Service Logement, Construction Durable Rénovation Urbaine Unité Ingénierie aéroportuaire 14, rue du Maréchal Juin BP 61003 67070 STRASBOURG Cedex

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Télécommunications		IIE				
	PT1	IIE1	<p>Servitude de protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques</p> <p><u>Station hertzienne de WISSEMBOURG ESELSBERG :</u></p> <p>- zone de protection (1000 mètres de rayon)</p>	<p>Code des Postes et des communications électroniques Articles L.57 à L.62-1 Articles R.27 à R.39</p>	<p>Décret du 7 novembre 1978</p>	<p>Télédiffusion de France Direction Régionale Est Délégation Territoriale Alsace 8, rue Gay Lussac B.P. 68 ECKBOLSHEIM 67038 STRASBOURG Cedex</p>
			<p><u>Centre radioélectrique de DRACHENBRONN LANGENBERG :</u></p> <p>- zone de protection (rayon de 3000 mètres)</p>		<p>Décret du 12 mai 1981</p>	<p>Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Strasbourg 44, rue Lauth B.P. 21043 67071 STRASBOURG Cedex</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
Télécommunications		IIE				
	PT2	IIE2	<p>Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles</p> <p><u>Liaison hertzienne STRASBOURG NORDHEIM - WISSEMBOURG Eselsberg :</u></p> <p>- zone secondaire de dégagement délimitée par un cercle de 1000 mètres de rayon autour du centre radioélectrique de WISSEMBOURG Eselsberg (altitude à ne pas dépasser par rapport au niveau de la mer : 505 mètres)</p> <p>- zone spéciale de dégagement de 500 mètres de large (altitude à ne pas dépasser par rapport au niveau de la mer : 515 mètres, sans cependant que la limite supérieure imposée à une construction puisse être inférieure à 25 mètres)</p>	<p>Code des Postes et des communications électroniques</p> <p>Articles L.54 à L.56-1</p> <p>Articles R.21 à R.26-1</p>	<p>Décret du 26 avril 1974</p>	<p>Télédiffusion de France</p> <p>Direction Régionale Est</p> <p>Délégation Territoriale Alsace</p> <p>8, rue Gay Lussac</p> <p>B.P. 68 ECKBOLSHEIM</p> <p>67038 STRASBOURG Cedex</p>
	PT3	IIE3	<p>Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication</p> <p><u>Câbles de transmission FT 1</u></p>	<p>Code des Postes et des communications électroniques</p> <p>Articles L.45-1 et L.48</p>	<p>Posés en domaine public et en terrain privé</p>	<p>FRANCE TELECOM</p> <p>Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est</p> <p>26, avenue de Stalingrad</p> <p>21000 DIJON</p> <p>Tél.: 03.80.72.80.57</p>

	N° codifié des Servitudes		NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
	Code alpha-numérique	Catégories de (*) servitudes				
SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES		IV				
Salubrité publique		IVA				
Cimetières		IVAA				
	Int1	IVAA1	Servitudes relatives aux cimetières	Code Général des Collectivités Territoriales Articles L 2223-1 et L 2223-5		Mairie de WISSEMBOURG 11, place de la République 67163 WISSEMBOURG CEDEX

NON SOUMIS A SERVITUDES :

Biotope du marais d'Altenstadt

Biotope formé par le cours inférieur de la

LAUTER

- ligne 20 kv Altenstadt – rue du Berger (B665)
 - ligne 20 kv Lobsann – rue des Jardins (B251)
 - ligne 20 kv Altenstadt – rue de l'Industrie (B666)
 - ligne 20 kv Altenstadt – Geisberg (B825)
 - ligne 20 kv Altenstadt – Interpolymer (B893)
 - ligne 20 kv Riedseltz – rte vers Steinseltz (B878)
 - ligne 20 kv Schleithal – cd 244 (B860)
 - ligne 20 kv Altenstadt – ZAE EST 5 (B267)
 - ligne 20 kv Altenstadt – Polyflex (B664)
 - ligne 20 kv Seebach – Riedseltz (B633)
 - ligne 20 kv Riedseltz – rue des Fleurs (B621)
 - ligne 20 kv Lobsann – route vers Drachenbronn (B720)
 - ligne 20 kv Soultz-sous-Forêts – Riedseltz (B253)
 - ligne 20 kv Merwiller – Mairie (B749)
 - ligne 20 kv Betschdorf – Seltz (B263)
 - ligne 20 kv Seebach – Seltz (B265)
 - ligne 20 kv Lauterbourg – RL 63/20 kv (B750)
 - ligne 20 kv Seebach – rue des Eglises (B632)
- Passage du faisceau hertzien WISSEMBOURG – NEULAUTERBOURG